

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 12 Mai 2016

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 33

Numéro
2016/MAI/45

Point de l'ordre du jour
11

OBJET
REVALORISATION DU
RÉGIME INDEMNITAIRE FIXE

RAPPORTEUR
M. LE MAIRE

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 26/05/2016
L'affichage en mairie le : 26/05/2016
La notification le : 26/05/2016

Le Maire
Christophe LUBAC

Le Jeudi 12 mai 2016, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint- Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 4 mai 2016, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, M. P- YSCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J- . PALÉVODY, Mme C. CIERLAK-SINDOU, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. Fr. MERELLE, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme P. MATON a donné procuration à M. P-Y. SCHANEN
M. A. CLEMENT a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
Mme M-P. GLEIZES a donné procuration à M. J-B. CHEVALLIER
M. A. CARRAL donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme Cl. GRIET

Exposé des motifs

Monsieur LE MAIRE exprime aux membres du Conseil Municipal sa volonté d'augmenter, à compter de l'année 2016, le régime indemnitaire fixe (primes de vacances et de fin d'année).

Il est donc proposé de porter le montant global annuel de ces deux primes de 1 150 € brut à 1 200 € brut, soit une revalorisation de 4,3 %.

Régime indemnitaire fixe (pour l'ensemble des agents titulaires et non titulaires, toutes filières et grades confondus)

I - Prime de Vacances

Montant	:	600,00 euros brut
Périodicité	:	Une fois par an
Bénéficiaires	:	Titulaires, Stagiaires, Contractuels, Contrats Aidés, Collaborateur de cabinet

<i>Exclus</i>	:	Saisonniers recrutés pour faire face aux remplacements pour congés annuels
<i>Mois de versement</i>	:	Mai
<i>Revalorisation</i>	:	Négociation avec les représentants du personnel
<i>Proratisation</i>	:	Au temps de travail indiqué sur le dernier arrêté et à la date d'arrivée dans la collectivité pour les agents nouvellement recrutés
<i>Année de référence</i>	:	de Novembre N à Avril année N + 1

II - Prime de Fin d'année

<i>Montant</i>	:	600,00 euros brut
<i>Périodicité</i>	:	Une fois par an
<i>Bénéficiaires</i>	:	Titulaires, Stagiaires, Contractuels, Contrats Aidés, Collaborateur de cabinet
<i>Exclus</i>	:	Saisonniers recrutés pour faire face aux remplacements pour congés annuels
<i>Mois de versement</i>	:	Novembre
<i>Revalorisation</i>	:	Négociation avec les représentants du personnel
<i>Proratisation</i>	:	Au temps de travail indiqué sur le dernier arrêté et à la date d'arrivée dans la collectivité pour les agents nouvellement recrutés
<i>Année de référence</i>	:	de Mai N à Octobre année N

Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE, et après en avoir délibéré
À L'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTE** cette proposition ;
- **PRÉCISE** que les crédits relatifs à cette dépense sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures*

Le Maire
 Christophe LUBAC

Date la signature : 25/05/2016
 Nom du signataire : Christophe LUBAC